



CAP Mobilités des 14 et 15 octobre 2014

Déclaration préalable UNSA DD

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

L'**UNSA** saisit à nouveau l'opportunité de cet auditoire pour vous alerter sur certaines situations et sujets d'actualité qui importent aux SACDD parmi lesquels les mobilités, objet de la présente CAP, ainsi que la PFR et les perspectives d'avenir du corps.

Les mobilités: entre incertitudes et opacité

L'**UNSA** ne reviendra pas sur l'argumentaire que nous avons développé dans notre déclaration préalable lors de la CAP mobilités des 4 et 5 juin 2014, en opposition au projet de la DRH de remise en cause des 3 cycles de mobilité pour 2015.

En réponse aux critiques apportées à ce projet, vous nous aviez annoncé lors de cette même CAP, Madame la Présidente, la programmation prochaine d'une réunion technique à ce sujet. Depuis lors, aucune information ne nous a été communiquée à ce sujet.

Qu'en est-il depuis maintenant plus de 4 mois? Les agents sont en attente de la décision prise par la DRH, l'**UNSA** également.

Au cours de la présente CAP, nous allons notamment examiner les demandes de mobilité d'agents issus de ministères extérieurs vers les services des MEDDE/MLETR. Bien que la CAP ne constitue pas le lieu des décisions finales dont les modalités de traitement échappent aux agents comme à la plupart d'entre nous, il apparaît que le suivi de ces demandes n'est nullement réalisé, pas plus qu'un retour de ces demandes auprès des représentants du personnel.

Aussi, afin de donner une meilleure traçabilité de ces demandes, l'**UNSA** propose qu'un tableau de suivi soit mis en place avec une communication, à chaque CAP, des suites réservées à ces demandes.

L'**UNSA** tient également à attirer votre attention, Madame la Présidente, sur un certain nombre de dérives constatées autour du présent mouvement.

Pour ne citer que certains exemples dont nous avons connaissance, dans tel service, les postes sont doubles-publiés aux 2 niveaux de grade, avec la bénédiction de la DRH, afin de donner au service un maximum de chances de pourvoir le poste, sans cohérence apparente entre l'avis formulé au profit de celui qui semble avoir le meilleur profil (celui du grade en tous cas) et celui de l'agent actuellement en poste. Nous évoquerons ce cas lors de la CAP.

Dans tel autre, les postes sont indifféremment publiés en B ou en C.

Un autre exemple encore dans un service d'accueil qui donne un avis défavorable à la demande de mobilité d'un agent (travailleur handicapé) tout en se réservant, malgré tout, la possibilité de demander à l'agent concerné de venir faire ses preuves en décembre avant de revoir

éventuellement son avis si l'agent donne satisfaction et dans ce cas, il sera appelé à re-postuler. Que penser également des postes vacants non publiés par les services entre deux CAP, postes qui par la suite disparaissent au nom du principe de la réduction d'effectif ? Nous pourrions imaginer que les services s'arrangent pour que les postes ne soient pas pourvus par la mobilité puisque non publiés pour ensuite les supprimer.

Si ces exemples illustrent les difficultés de pourvoir les postes notamment dans les Régions déficitaires, ils sont surtout révélateurs du peu de considération dans laquelle les agents sont placés.

L'UNSA observe que des risques psycho-sociaux sont tout simplement générés voire augmentés par ces modalités de gestion.

Aussi, **l'UNSA** vous demande, Madame la Présidente, de rappeler aux services les règles déontologiques qui devraient présider aux mobilités, dans la transparence et le respect des agents.

PFR 2014: toujours des incertitudes qui planent

Lors de la CAP des 17 et 18 septembre dernier, vous aviez fait état, Madame la Présidente, d'un arbitrage susceptible d'intervenir courant septembre, s'agissant des 2ème et 3ème vagues de notes de gestion qui concernaient notamment l'augmentation de la part Fonction en administration centrale, programmée parmi les mesures catégorielles 2014.

A ce jour, aucune information ne nous est parvenue. Qu'en est-il alors que les salaires de décembre vont être prochainement arrêtés? Tout comme pour les mobilités, les agents concernés par cette mesure attendent cette décision.

Les recours PFR en CAP: un traitement toujours insatisfaisant

Bien que ce point des recours PFR ne soit pas à l'ordre du jour de la présente CAP, **l'UNSA** maintient sa demande quant à la rédaction et la signature d'un PV à l'issue de l'étude des recours pour éviter les erreurs telles que celles déjà commises lors d'un précédent envoi aux services (information des services non conforme à l'avis de la CAP), voire l'oubli ou le tardif envoi aux services.

Certains avis de la CAP sur les recours 2013 examinés en juin dernier n'ont toujours pas été communiqués aux agents.

Cela n'empêche pas certains services de publier à la vacance les postes concernés avec une part Fonction conforme à l'avis de la CAP de juin dernier mais sans effet pour les agents en poste ayant déposé un recours. A quoi servent les avis de la CAP en la matière?

Quand les services et les agents seront-ils enfin informés?

Outre l'agacement légitime des agents, il y va également de la cohérence entre les avis de la CAP, les décisions PFR de l'année suivante et éventuellement le montant de la part Fonction des fiches de postes concernés et susceptibles d'être vacants.

Le RIFSEEP: une nouvelle source d'inquiétude pour les agents

Au regard du projet de loi de Finances 2015 rendu public par le gouvernement le 1er octobre dernier et à la diminution de moitié du montant des mesures catégorielles tous ministères confondus entre 2014 et 2015, nous ne pouvons qu'être particulièrement inquiets pour les agents et la fameuse CIA (complément indemnitaire annuel).

Outre plusieurs points de vigilance pointés par **l'UNSA** lors de la réunion bi-latérale du 25 septembre dernier, la mise en place du RIFSEEP ne pourra être réalisée dans des conditions optimales à enveloppe constante contrairement aux moyens développés au moment de l'installation de la PFR.

L'UNSA maintiendra ses positions lors des prochaines réunions prévues à la DGAFP ainsi que lors des bi-latérales prévues fin novembre 2014.

Si **L'UNSA** salue par ailleurs le projet d'harmonisation temporaire des régimes indemnitaires dans les DDI, cela ne peut que constituer une première étape. A quand l'harmonisation pour l'ensemble des services avec leurs multiples collectivités de travail réunissant des agents de ministères différents sur des missions équivalentes ?

Des reclassements indiciaires qui se font attendre

Où en sont les travaux de reclassement? Quand les agents se verront-ils notifier leurs arrêtés ? Certains agents attendaient un avancement d'échelon cette année. Ce ne sera pas le cas avec les nouvelles grilles indiciaires au 1^{er} février 2014 et l'augmentation de la durée au 10^e échelon pour la classe normale et la classe supérieure. En effet, les agents attendent avec impatience leur avancement d'échelon pour bénéficier d'une revalorisation salariale dans un contexte de gel du point d'indice.

L'UNSA propose que le dimensionnement des effectifs à GAP soit mieux adapté pour résorber ce retard.

Le plan de requalification dans la filière administrative

L'UNSA souhaite avoir des informations sur le plan de requalification dans la filière administrative et sur l'ouverture d'un examen professionnel de B en A que la DRH nous a annoncé.

Je vous remercie de votre attention.